

**PROTECTION DE LA BIODIVERSITE AUTOUR DU VERGER DU VIEUX PUIITS DE
PLAPPEVILLE**

A l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête.

L'association TORCOL, riche de plus de 200 adhérents, est un organisme visant à protéger la faune, la flore ainsi que les milieux naturels qui leur sont associés. En travaillant en collaboration avec de nombreuses communes en Lorraine, dont plusieurs au sein de l'Eurométropole de Metz, TORCOL a pour objectif de sauvegarder la nature par le biais de campagnes de protection d'espèces et d'aménagement de terrains favorisant la biodiversité.

C'est dans ce cadre que TORCOL rédige cette contribution qui concerne la biodiversité autour du verger de Plappeville.

Dans un premier temps, nous observons la préservation du Verger du Vieux Puits ainsi que d'une zone boisée attenante. Nous retiendrons l'intérêt porté à la valeur écologique du verger et d'une partie de son environnement. TORCOL s'en félicite et remercie la Métropole. Notons tout de même que TORCOL aimerait conserver la surface de terrain que le PLUi enlève à sa convention pour le Verger du Vieux Puits.

Mais pourquoi uniquement une partie de son environnement direct ? Le PLUi nous oblige à une réflexion globale, fondée sur l'intégralité des zones naturelles et des continuités écologiques du territoire. Les enjeux écologiques, la biodiversité dans son ensemble et l'équilibre des milieux ne s'arrêtent par sur une limite communale, encore moins sur une limite parcellaire.

De ce constat, TORCOL s'autorise de penser qu'une surface naturelle beaucoup plus vaste devrait être conservée. Au pied de la zone classée du Saint Quentin, les intérêts écologiques et paysagers sont tout aussi riches pour le village de Plappeville et le territoire métropolitain.

1. L'aspect paysager

La zone à urbaniser du Vieux Puits est au cœur de plan paysage des coteaux de Moselle, très belle initiative de Mr GLESER dans sa compétence à l'Eurométropole. Néanmoins ce projet finalisé en 2022 est incompatible avec la proposition de PLUi en 2023. Pourquoi mettre en valeur les zones naturelles autour du village de Plappeville pour un an après vouloir les urbaniser ? De plus, l'OAP paysage du PLUi, page 31, qui cite Plappeville comme exemple, met en valeur la zone de Vieux Puits.

2. Le maintien de la biodiversité

Le projet d'urbanisation autour du verger, proposé par le PLUi, vient découper les continuités écologiques entre la forêt du Saint Quentin et les zones pré-villageoises (vignes, vergers, friches, jardins des riverains). TORCOL s'interroge aussi sur le travail de planification des trames vertes, bleues et noires demandées pour bâtir le PLUi, d'autant plus si on accorde un intérêt écologique au Verger du Vieux Puits.

En voici le détail :

- Suppression de la forêt attenante au verger et de toute la biodiversité qui la compose depuis de nombreuses années.
- Les coteaux alimentent le ruisseau en contrebas par leurs sources et le ruissellement des eaux de pluie. Ce ruisseau se jette dans une zone humide en contrebas.
- Elimination d'un écosystème abritant des nombreux animaux. Nous ne citerons qu'une partie de nos observations sur le terrain : chevreuils, sangliers, renards, blaireaux, geais, pics, grives, mais aussi des espèces dites sensibles qui nous devons protéger : hérissons, écureuils roux, nombreuses espèces de chiroptères, salamandres, tritons, reptiles.

En conclusion, TORCOL souhaiterait une amélioration du PLUi pour la biodiversité et le paysage du territoire de Plappeville. Découper les trames vertes est le contraire de ce qui est attendu du PLUi (Zéro artificialisation Nette, corridors écologiques) et le contraire des dernières lois en matière d'urbanisme. TORCOL considère la zone du Vieux Puits comme une zone relevant de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations) de par son impact sur le bassin versant des ruisseaux du village. TORCOL aimerait que le PLUi prenne en compte le Plan paysage pour conserver l'intérêt paysager autour du Mont Saint Quentin et ne pas dénaturer les points de vue sur la vallée. TORCOL souhaite conserver la partie du Verger du Vieux Puits enlevée par le PLUi.

Pour une amélioration du PLUi en concertation avec ses acteurs, TORCOL souhaiterait consulter les documents ayant permis de détruire la zone naturelle du Vieux Puits pour l'urbaniser

- Les études d'impact environnemental sur le secteur
- La planification des trames vertes, bleues et noires sur le secteur
- Les études préliminaires GEMAPI attestant que le projet soit viable avec un dossier loi sur l'eau.